



Une RCP de recours chirurgie complexe est définie comme :

- La chirurgie complexe multiviscérale ou multidisciplinaire
- La chirurgie de la récurrence des tumeurs malignes
- La chirurgie en zone irradiée
- Les chirurgies des cancers touchant certaines localisations tumorales reconnues comme complexes et relevant des pratiques thérapeutiques spécifiques (ovaire, estomac, foie, pancréas, rectum, œsophage...)

Elles sont organisées avec au moins un établissement autorisé mention B de la localisation tumorale concernée.

**5 catégories de RCP de recours chirurgie complexe
sont reconnues :**

- Viscérale et digestive
- Thoracique
- Sphère ORL, CF-MF
- Urologie
- Gynécologie

En savoir + sur les chirurgies relevant des RCP de recours chirurgie complexe

Inscrire son patient à une RCP de recours chirurgie complexe dans le DCC :

